



Prestations

Notre accompagnement comprend la grossesse, la naissance, les suites de couches et l'allaitement. Nous accordons une importance particulière à l'accompagnement global, effectué - dans la mesure du possible - par la même sage-femme. Un des points forts de notre suivi est l'accompagnement haptomique de la grossesse, de l'accouchement et du nouveau-né .

Notre offre s'ouvre à tous les futurs parents, quel que soit le lieu d'accouchement choisi: elle s'adresse également aux parents qui souhaitent accoucher ailleurs qu'à la Maison de Naissance.

Prestations	Coût
Visite de la Maison de Naissance Informations générales	Gratuit
Préparation à la naissance, notamment - accompagnement pré- et post-natal haptomique - 1 soirée d'information concernant la grossesse, l'accouchement et l'allaitement	1 ^{ère} séance : Fr. 110.- (le plus tôt possible ; pas après 27 semaines d'aménorrhée) les 4 séances suivantes : Fr. 90.-chacune l'assurance-maladie de base (LAMal) prend Fr. 100.- en charge pour la préparation à la naissance
Contrôles de grossesses (normales) (tous peuvent être réalisés par la sage-femme; seules les échographies seront assurées par un gynécologue)	6 contrôles réalisés par une sage-femme (pris en charge par l'assurance de base (LAMal))
Surveillance de grossesses à risques	Suite à une ordonnance d'un médecin; pris en charge par l'assurance de base
Accouchement ambulatoire à la Maison de Naissance (possibilité d'accouchement dans l'eau)	L'accompagnement par la sage-femme ainsi que le matériel sont pris en charge par l'assurance de base (*)
Accouchement à domicile	Même prise en charge qu'à la Maison de Naissance
Post-partum à domicile : après un accouchement à la Maison de Naissance, à domicile ou à l'hôpital	L'assurance de base prend en charge 10 visites à domicile par la sage-femme ; Une ordonnance d'un médecin doit justifier le suivi au delà de 10 jours.
Conseils en régulation des naissances et contraception	Fr. 90.- la séance
Gymnastique postnatale en groupe : au moins 2 mois après la naissance	10 séances d'1 heure : Fr. 350.-
Conseils en allaitement	Pris en charge par l'assurance de base

(*) Les prestations des sages-femmes sont prises en charge par l'assurance de base (LaMal). Un montant forfaitaire de Fr. 600.- par accouchement au "Petit Prince" est facturé aux parents. Il constitue les "frais d'occupation de salle" et couvre les coûts de location des locaux, de chauffage, d'eau, d'électricité, de nettoyage.... Certaines assurances maladie (CPT, Visana, Concordia, CSS, La Fédérale, Auxillia, entre autres) prennent en charge, partiellement ou complètement, ce montant de Fr. 600.- dans le cadre d'assurances complémentaires.

Un fond de solidarité à été créé pour les mamans qui ne bénéficient pas d'une prise en charge des frais d'occupation de salles par leur caisse maladie. Les difficultés financières ne doivent donc pas constituer une limite à un accouchement à la Maison de Naissance "Le Petit Prince".